



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

DIRECTION DU POLE RESSOURCES

Service des marchés publics

**DECISION DU MAIRE N° DC – 2022 – 85
ATTRIBUTION DE MARCHE PUBLIC**

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°D 2021/27 en date du 24 mars 2021 portant visa préfectoral du 01 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen;

Vu l'arrêté n°21-128 en date du 15 avril 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Bergeret, 2^{ème} adjoint dans le domaine des marchés publics ;

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du Code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin La Demi-Lune de passer un marché ordinaire pour les travaux de démolition – désamiantage du site de l'Ancienne Poste à Tassin La Demi-Lune ;

Considérant l'estimation du besoin inférieure au seuil de procédure formalisée ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 5 octobre 2022 au BOAMP ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Considérant que la consultation n'est pas allotie ;

Considérant les 8 plis reçus dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 27 octobre 2022 à 12 h) ;

Considérant l'analyse des offres effectuée et le classement en découlant ;

DÉCIDE :

Que le marché n°22-067 relatif aux travaux de démolition – désamiantage du site de l’Ancienne Poste à Tassin La Demi-Lune sont attribués comme suit :

Article 1 :

Le marché pour les travaux de démolition – désamiantage du site de l’Ancienne Poste à Tassin La Demi-Lune (marché n°22-067) est attribué à la société FEDD domiciliée 5 avenue Lionel Terray à Meyzieu (69 330).

Article 2 : Caractéristiques du marché

Durée :

Le délai d’exécution des travaux est de deux mois.

L’exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service.

L’exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l’ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Prix :

Le contrat est conclu pour 47 210 € H.T.

Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site institutionnel de la Ville,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Tassin la Demi-Lune, le **7 - DEC. 2022**

Par délégation,
Pierre BERGERET,
Adjoint au Maire chargé de la commande publique

